



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

Le Directeur National

Paris, le 19 janvier 2015

Ref : LP/EA/RM1

Objet : Fonds de solidarité UNSS 2015

Madame, Monsieur,

Pour la troisième année, l'UNSS met en place un « fonds de solidarité » pour aider les associations sportives des établissements scolaires du second degré en difficultés financières.

Aussi, vous avez la possibilité de demander une aide financière exceptionnelle relative au fonctionnement de l'association sportive de votre établissement en nous faisant parvenir les éléments suivants :

- Courrier du chef d'établissement, président de l'association sportive spécifiant le pourquoi de la demande et le contexte qui s'y rattache. Dans ce courrier devra apparaître la somme sollicitée dans l'aide à apporter à l'équilibre budgétaire de l'association sportive.
- Courrier du secrétaire de l'association sportive.
- Compte rendu d'activités présenté au dernier Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale de l'AS.
- Bilan comptable sur l'année en cours et sur les deux dernières années. (le modèle de saisie est donné en doc joint))
- Le projet de l'association sportive en liaison avec les projets du district et du département.

Un dossier incomplet sera irrecevable.

Vous avez jusqu'au 30 avril 2015 pour envoyer votre dossier à votre service départemental UNSS.

La commission se réunira la première quinzaine de juin pour décider des aides financières attribuées. Un bilan des associations sportives retenues (ainsi que non retenues) et les sommes allouées seront envoyées aux services départementaux et régionaux : ces derniers auront la charge de verser les sommes aux associations sportives concernées.

Vous remerciant de toute votre attention, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent PETRYNKA

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
Présidents des associations sportives

Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS

S/C de Mesdames et Messieurs les Recteurs

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Services Régionaux
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Services Régionaux en charge d'un département